

Prolongation du contrat

Une prolongation de contrat se fait auprès du secrétariat, par mail à s.heinzer@ceruleum.ch ou par téléphone au 021 313 40 40. La demande de prolongation doit contenir les nouvelles dates / heures de suivi des ateliers. Veuillez faire la demande de prolongation avant la fin de votre contrat. Il n'est pas possible de revenir aux ateliers tant que la prolongation n'a pas été confirmée. Un courrier de confirmation de la prolongation du contrat sera envoyé par la suite.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées ci-dessus et de m'engager à respecter les clauses de ce contrat.

Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

Date Signature

Signature du représentant légal si le participant est mineur

Ce présent contrat dûment signé est à retourner à l'adresse ci-dessous.

Juillet 2025

CONTRAT D'INSCRIPTION 2025-2026

ATELIERS PRO

NOM

PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

Code postal Localité

Téléphone / mobile Email

En cas d'urgence, personne à contacter Nom

Téléphone Mobile

Parent / représentant légal si le participant est mineur

NOM PRÉNOM

Date de naissance Adresse

Code postal Localité

Téléphone / mobile Email

Indication cours préparation de dossier

- Cours du lundi 17h - 20h
- Cours du mercredi 18h - 21h

Citez les écoles pour lesquelles vous pensez présenter votre dossier pour la rentrée 2026 ainsi que les délais d'inscription et de remises des dossiers.

*Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Conditions d'admission

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si les frais d'écolage ne correspondent plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle mentionnée sur le contrat, elle sera recalculée et réadaptée à la durée d'inscription réelle.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter aux cours en question. Voir section « Prolongation du contrat ».

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch. Pour des raisons administratives, un avetissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable. Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines à Noël-Nouvel An.

Est compris dans l'écolage : le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats). Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou une évaluation peuvent être demandées par le participant à Ceruleum pour autant que celles-ci soient annoncées au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 3 heures au minimum. La durée d'inscription est de 1 mois minimum.

Calendrier Ateliers Pro 2025-2026

MODULE COMPLET 3 novembre 2025 - 23 mars 2026

DEMI MODULE 5 janvier - 23 mars 2026

VACANCES D'HIVER 19 décembre 2025 - 4 janvier 2026

Tarifs Ateliers Pro

35 CHF / heure (minimum 3h à la suite). Les mois sont calculés sur une moyenne de 4 semaines.

Module complet : CHF 1'890

Demi module : CHF 945

Modalités d'inscription

- **Par module complet - minimum 3h / semaine**

5 mois | novembre à mars

- **Par demi module - minimum 3h / semaine**

3 mois | janvier à mars

- **Par forfait - minimum 1 mois de 3h / semaine**

1 mois - heure(s) par semaine

2 mois - heure(s) par semaine

3 mois - heure(s) par semaine

4 mois - heure(s) par semaine

Durée d'inscription

Du au

Date du premier cours

Mode de paiement (prière de cocher le mode de paiement choisi)

PAR MODULE

PAR DEMI-MODULE

PAR FORFAIT

Paiement

Payable avant le début de chaque mois ou chaque module. Le paiement se fait, sans envoi de facture, par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.